

DEPARTEMENT
GARD
MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2023_32

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	15

Date de la convocation :
14/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 19 juin à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
15/06/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade, Madame Elodie Dolhadille Jansen, Sylvie Devassine, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh
Procurations : Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon, Monsieur Alain Courtois donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade Madame Mireille Gassier donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou Monsieur Pierre Philippe Carpentier donne procuration à Madame Elodie Dolhadille Jansen

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Délibération n°D2023_032 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif de l'année 2022

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

De gros travaux ont été effectués sur le château d'eau et des réparations de fuites ont conduit à dépenser 250 000 euros en 2022. De nouveaux travaux interviendront en 2023 notamment sur l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif de la commune de AUBORD joint à la présente ;

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
Les données sont publiées sur l'application SISPEA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
André BRUNDU

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 20/06/2023
Et publication ou notification du 20/06/2023

